

**Labels mis en place ou soutenus par les pouvoirs publics :**

**Le label AB : Agriculture Biologique.**



*Certifié par l'organisme de contrôle Ecocert (voir en bas de page)*

Il est attribué aux produits issus de l'agriculture biologique. L'Agriculture Biologique constitue un mode de production soucieux du respect des équilibres naturels. Elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, les OGM, et limite l'emploi d'intrants.

**Le label Agriculture Bio Européen**



Associé à de nouvelles normes, il a été décidé par le conseil des ministres de l'agriculture des 27. Il sera imposé à partir de 2009. Il doit aider les consommateurs dans toute l'Europe à reconnaître plus facilement les produits « bio ».

Ce label à été controversé par plusieurs ONG car il est moins exigeant que certains labels (AB par exemple), et parce qu'il n'interdit pas les pesticides et est plus tolérant vis à vis des OGM.

**Le label Ange Bleu**



L'Ange Bleu (Der Blaue Engel) est d'origine allemande. Il est décerné par un Jury composé de 13 membres (associations de défense de l'environnement, de défense des consommateurs, syndicats, etc.). Il n'est décerné qu'à des produits conformes à un cahier des charges réputé particulièrement strict. On compte pas moins de 4 000 produits certifiés "Der Blaue Engel " en Allemagne. L'ange bleu a été mis en place pour promouvoir les produits respectueux de l'environnement par rapport aux produits classique de même catégorie.

## **Le Cygne Blanc**



Le Cygne blanc vise à encourager une conception durable des produits. Il est délivré pour une durée de 3 ans.

Ce label écologique implique les garanties suivantes, une émission restreinte de COD (carbone organique dissous) chimique et consommateur d'oxygène, de Fosfor P et halogènes organiques AOX (chlorides), une émission restreinte de Sulphur S et Nox, un traitement écologique des déchets, l'emploi de produits chimiques écologiques et l'utilisation de système de production respectant l'environnement et la qualité.

## **L'eco-label Européen**



Il existe depuis 1992, et atteste qu'un produit respecte plus l'environnement, tout en étant aussi efficace et aussi performant, qu'un produit semblable destiné au même usage. Le label écologique européen est attribué pour une durée déterminée, à un produit, selon des critères écologiques définis par la Commission Européenne, qui tiennent compte de tout le cycle de vie du produit, de sa production et son utilisation jusqu'à son élimination. L'industriel est volontaire et paie pour l'utilisation du label. Il est contrôlé par un organisme certificateur du pays où son produit est fabriqué ou commercialisé (l'AFNOR en France).

Détails sur : <http://www.eco-label.com/>

## **Le label Français NF environnement**



La marque NF-Environnement est la propriété de l'association française de normalisation (AFNOR).

Le label NF environnement certifie des produits qui ont un impact moindre sur l'environnement par rapport aux autres produits du même type, tout en ayant une aptitude à l'usage au moins équivalente.

Détails :Nf environnement, <http://www.environnement.ccip.fr/management/produit/ecolabels.htm>

## Le label ENERGY STAR



**Energy Star** est le nom d'un programme gouvernemental américain chargé de promouvoir les économies d'énergie aux Etats-Unis. Il a été créé par l'EPA Environmental Protection Agency en 1992 pour réduire les émissions de gaz à effets de serre. Il est décerné à des produits qui respectent les normes environnementales tels que les ordinateurs, les éclairages, les bâtiments industriels, les bureaux ou les maisons particulières.

Détails sur : <http://www.energystar.gov/>

## Le Label FLAMME VERTE



Il garantit la qualité et les performances énergétiques et environnementales des appareils domestiques de chauffage au bois depuis 2000. Ce label a été créé conjointement par les pouvoirs publics et les industriels, fabricants d'équipements de chauffage au bois. Les appareils labellisés **Flamme verte** répondent aux exigences des normes françaises et européennes en vigueur, et permettent d'obtenir un crédit d'impôt de 50%.

Texte détaillé sur le crédit d'impôt : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

Détails du Label « Flamme verte » sur : <http://www.flammeverte.org/>

## Labels privés faisant l'objet d'une certification par tierce partie :

### Le label OKO TEST



Öko-Test est une association allemande indépendante d'éco-consommateurs qui teste la qualité écologique de nombreux produits de consommation sur le marché. Les résultats de ces tests indépendants sont publiés dans un magazine devenu très populaire en Allemagne.

Détails sur : <http://www.oekotest.de/>

### Le label DEMETER



Il concerne les produits cultivés en suivant les principes de la biodynamie. Les produits labellisés Demeter respectent le cahier des charges de l'agriculture biologique, plus les critères de l'agriculture biodynamique. Le label Demeter est **international**. Les producteurs sont contrôlés par un organisme de certification indépendant.

Détails sur : <http://www.bio-dynamie.org/>

### Le label FSC



Il permet de reconnaître du bois provenant de forêts gérées dans une optique durable. C'est un **label mondial**.

FSC est l'abréviation de Forest stewardship council, qui signifie, Conseil de bonne gestion forestière. Le FSC fixe des critères écologiques et sociaux portant sur l'exploitation des forêts labellisées FSC. Les contrôles sont effectués par des sociétés de certification indépendantes. Le label FSC peut être attribué à des produits en bois dont le bois provient de forêts certifiées FSC .

Détails sur : <http://www.fsc-france.org/>

## Les labels COSMEBIO

L'association professionnelle Française Cosmebio, qui regroupe principalement des fabricants de **cosmétiques**, a mis en place un label pour les cosmétiques naturels en 2002. Le contrôle est effectué par des organismes certificateurs indépendants et agréés comme **Ecocert (voir en bas de page)**. Il y a en réalité deux labels Cosmebio : le label ECO (écologique) et le label BIO (écologique et biologique).

### Le label Cosmébio Eco



le label Cosmébio **écologique** garantit que l'on trouve au minimum, 95% d'ingrédients naturels, 5% d'ingrédients bio sur le produit fini et 50% d'ingrédients bio sur le total des ingrédients végétaux.

### Le label Cosmébio Bio



le label Cosmébio **écologique et biologique** garantit que l'on trouve au minimum, 95% d'ingrédients naturels, 10% d'ingrédients bio sur le produit fini et 95% d'ingrédients bio sur le total des ingrédients végétaux.

Détails sur : <http://www.cosmebio.org/>

### Le label EKO



Il est attribué par l'organisme de certification des produits biologiques aux Pays-Bas, SKAL, et par les autorités publiques. Le contrôle s'effectue sur toute la chaîne de production. Ce label concerne les produits alimentaires végétaux et animaux, et non alimentaires (huiles essentielles, teintures, textiles).

Détails sur : <http://www.skal.com/>

### Le label BDIH



Le **label cosmétiques naturels** contrôlés du BDIH est **allemand**. Le BDIH est l'association fédérale des entreprises commerciales et industrielles allemandes pour les médicaments, les produits diététiques, les compléments alimentaires et les soins corporels. Cette association d'entreprises créée en 1951 comprend un groupe de travail dédié aux cosmétiques naturels, et a défini en 2001 les critères du label "cosmétiques naturels contrôlés".

Les produits cosmétiques sont contrôlés par des instituts de contrôle indépendants.

Pour les ingrédients végétaux, le choix se tourne vers l'agriculture biologique quand les ingrédients sont disponibles en quantité suffisante.

Le label interdit les tests sur les animaux et l'utilisations d'ingrédients issus d'animaux morts.

Les cosmétiques labellisés ne contiennent pas de colorants synthétiques, de parfums synthétiques, de silicone, ni de produits dérivés du pétrole.

### Le Label TCO



TCO est un organisme d'origine suédoise de certification pour les produits de bureau, comme l'informatique, et particulièrement les écrans. Il est reconnu et utilisé dans **le monde entier**.

Détails : <http://www.tcodevelopment.com/>

## **Certification ECOCERT**



ECOCERT est un organisme indépendant, agréé par le Ministère Français de l'Agriculture et de la Pêche, de l'Economie des Finances et de l'Industrie, de contrôle et de certification intervenant principalement dans l'agriculture biologique. ECOCERT effectue les contrôles de 70% des entreprises (production et transformation) du "bio" (label AB) en France et 30% dans le monde, en étant présent dans 80 pays. Actuellement ECOCERT élargit son activité à d'autres domaines en s'appuyant sur sa réputation d'exigence et d'impartialité :Cosmétiques bio, Textiles, Produits équitables, Espaces verts écologiques.

Détails sur : <http://www.ecocert.fr/>

*Les logos présents dans ces pages sont des marques déposées. Ils ne sont pas libres d'utilisation mais sous copyright, et ne sont utilisés ici qu'à titre d'illustration.*

*De plus, cette liste n'est pas forcément exhaustive, mais elle présente les labels les plus courants.*

Pour toutes remarques, n'hésitez pas à nous contacter :

[contact@mavieco.fr](mailto:contact@mavieco.fr)

